



DECISION DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE DP 62736 23 00017 déposée le 23/02/2023 et affichée en mairie le 24/02/2023

Par Madame Stéphanie LOYER

Demeurant 52 Rue Roger Salengro 59116 Houplines

Objet des travaux : Pose de clotures doubles par haies vegetales d'especes locales, pose d'un portillon

Adresse du terrain : 486 Avenue Thomas Pesquet 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS

LE MAIRE DE SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu la demande de DP 62736 23 00017 présentée le 23/02/2023 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 332-6, L 332-28, L 332-8-1, L421-4, L421-7, L 422-1, L 424-1 et R 421-9 à R 421-12, R 421-17 à R421-18 et R 421-23 à R 421-25 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 08/04/2021 ;

Vu la délibération en date du 08/04/2021 instaurant la procédure de déclaration préalable à l'égard des clôtures ;

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable susvisée.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le **09 MARS 2023**

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS